



Arnaque société city-maps24.fr

Par **Izza94**, le **14/12/2010** à **16:48**

Bonjour

Je passe sur ce forum pour informer d'une arnaque actuellement. Il s'agit d'une société qui s'appelle city-maps24.fr.

Elle sévit sur les petites entreprises.

On vous appelle en parlant très vite donc pas très clair, on vous explique que jusqu'à présent vous étiez en parution gratuite dans un plan de ville (première nouvelle). Que dorénavant les parutions vont avoir une ampleur internationale et donc cela va devenir payant. On vous propose donc de résilier votre contrat (que vous n'avez jamais passé).

On vous envoie dans la foulée un joli fax de résiliation sur lequel figure toutes les coordonnées de votre entreprise avec même le logo en vous demandant d'entourer Résiliation (qui est en fait : résiliation après la dernière parution). Plus haut en petit vous découvrez que ce document vaut commande pour une durée de 1 an avec tacite reconduction si vous ne résiliez pas trois mois avant la date anniversaire. Le coût de l'arnaque est de 1849 euros !!!

Vous pouvez les trouver sur internet. Il y a un espèce de site sur lequel figure qq sociétés inscrites (piégées ou non).

Je ne suis pas là pour juger sur l'intérêt de faire des insertions publicitaires sur ce site mais sur la méthode.

Cette société n'est pas basée en France bien entendu (pour l'occasion elle se trouve en Suisse).

Cela ressemble à l'arnaque annuelle telecom (copiant les pages jaunes) qui a eu lieu il y a quelques années.

Il existe bien un société city map (société allemande ou autrichienne) qui n'a rien avoir avec city-maps24 et qui informe sur son site de l'arnaque (bon c'est en allemand).

Voilà j'attends qu'ils me relancent au téléphone histoire de voir jusqu'où vont leurs méthodes.

Par **lexconsulting**, le **14/12/2010** à **17:19**

Bonjour

Il s'agit de la même arnaque que concernant la société XXX qui sévit actuellement (dont vous trouverez les discussions sous le nom de forum "Arnaque" depuis que ladite société a fait probablement pression sur le responsable du site Legavox pour faire disparaître le nom

"XXX").

Nous avons en gestion une cinquantaine de dossiers contre la société XXX qui se trouve à Valence en Espagne. Par contre, fait curieux, la société XXX expédie ses courriers depuis la Suisse (comme apparemment city-maps24). Peut-être existe-t-il un lien entre les deux, mais il semblerait que nos amis les helvètes aient décidé d'accorder leur asile à ce type de société escroquant par ruse de nombreuses sociétés en France (et en Europe).

Nous pouvons assister si nécessaire les entreprises qui auraient été abusées par ces sociétés (aux même conditions que concernant la société XXX).

Nos conseils : bien entendu, contestez et ne réglez rien.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **ADVAITA13**, le **17/02/2011** à **14:08**

meme problème..j en suis à leur 3e relance et c'est moi qui suis le méchant ! : "...vous persistez à ne pas faire le paiement et ce comportement est particulièrement malhonete de votre part..." et j ai déjas eu des pb du meme type avec annuaire pro je crois il y a qqes années, si ca se trouve ce sont les mêmes, sous un autre nom...

[s]

ATTENTION ! [/s]

pour annuaire pro je me rapelle que je m'en suis sorti sans rien payer grace au fait que j'avais gardé tous les papiers, donc ne jetez rien, surtout pas le 1er fax pro-media à l origine de l'arnaque..

Par **DAN3108**, le **07/03/2011** à **16:34**

Bonjour,

Je viens grossir la liste des entreprises arnaquées par cette fameuse société "City maps24". Une employée de notre entreprise a eu une personne au téléphone qui lui a demandé de retourner un document en entourant le terme "Résiliation après la dernière parution" croyant mettre fin a un contrat qui n'existait d'ailleurs pas auparavant. Et quelques semaines plus tard arrive une facture au nom de "PRO MEDIA 24" de 1 849.00 €. Nous avons décidé d'ignorer les relances de paiement et d'attendre la suite des événements.

Merci pour d'autres témoignages.

Daniel dans le 39

Par **einsamer**, le **13/03/2011** à **15:09**

bonjour

je connais bien cette société, elle est située au Maroc à Rabat. Adresse : Boulevard fel oueld oumir agdal rabat

il s'agit d'un centre d'appel (Call on Germany)

le Propriétaire de ce centre d'appelle est : XX et XXX.

je dit à tout les société il faut rien payer

voir aussi:

http://portal.wko.at/wk/format_detail.wk?angid=1&stid=584743&dstid=686&cbtyp=1&titel=Der,Stadtplan.

ou bien :

<http://www.verbraucherabzocke.info/6-Online/Anzeigenbetrug/Hintergrundmaterial-anz/Mehr-Info/0-Firmeninfos/647-pro-media-24.htm>

et merci

Par **lexconsulting**, le **14/03/2011** à **10:50**

Bonjour einsamer

Merci pour ces informations et notamment les liens officiels concernant ce type d'arnaque

En France les pouvoirs publics sont toujours beaucoup plus lents à réagir.

Je vois qu'en Autriche c'est plus pragmatique !

Pour information certains "responsables" de ce type de société n'hésitent pas à faire pression sur les responsables de forum (comme ce fut le cas pour Legavox) afin de les menacer de déposer plainte par l'intermédiaire d'avocats peu scrupuleux de la législation française.

Il est à noter que le dirigeant de l'une de ces entreprises (XXX) a été condamné pour la première fois en France, pénalement, en octobre dernier par le Tribunal Correctionnel de Saint-Etienne. Actuellement le Procureur de la République de Montpellier est également saisi d'une plainte par la DGCCRF de Montpellier.

Ce type d'entreprises et d'arnaques (tout comme les avocats prêtant main forte à ces escrocs) sont un véritable fléau pour l'économie française et pour les jeunes entreprises qui se créent et qui sont démunies par manque de connaissance.

Les menaces de plaintes des uns et des autres sont des manoeuvres destinées à faire preuve et ne valent pas mieux que de la roupie de sansonnet.

Il est nécessaire de continuer à témoigner afin d'éviter que cette peste imaginée par quelques personnes situées hors de France ne puisse continuer à se propager.

De notre côté nous avisons les pouvoirs publics.

Il n'y a aucun mal à dénoncer les escrocs dès lors que l'escroquerie ou la tromperie est avérée.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **beatrice b**, le **25/03/2011 à 10:20**

Bonjour, je viens d'être arnaqué par pro media, que faire ??

Par **Jacqueline38**, le **25/03/2011 à 10:33**

Idem que faire ??

Je leur ai demandé d'annuler cette "commande" voilà leur réponse :

Madame et Monsieur.

Suite à votre courrier au sujet de l'annulation de votre contrat publicitaire nous voudrions vous communiquer conformément à l'entretien avec la direction que nous annulons le contrat d'annonce signé avec le numéro de client 2010-1099 deuxième édition 2 x 1849,-Euro = 3698,-Euro).

Une annulation de la première impression sur le site n'est malheureusement pas possible. Puisque votre annonce publicitaire a été déjà insérée sur notre Site. Normalement vous avez deux factures à payer mais la direction a bien prié en considération votre demande en nous annulons le paiement de l'une des deux. Cet arrangement particulier résulte de notre côté et sans reconnaissance de chaque devoir de justice. Nous en tenons seulement liés à cette convention si le règlement du montant de la facture est effectué dans les 7 prochains jours.

Si après l'expiration de ce délai l'entrée de fonds n'a pas été toujours encore enregistrée. Nous serons donc dans l'obligation de procéder à toutes suites juridiques possibles pour défendre nos intérêts dans la négligence qu'on rencontre actuellement avec votre société, et dans ce cas vous payerez les deux éditions 2 x 1849,-Euro = 3698,-Euro

Avec nos salutations les meilleures

Votre pro media.

C'est hallucinant, je n'ai jamais vu ça. Payer 2 fois ???
Quelle réponse puis-je leur faire ?
Merci de votre aide, je commence à m'inquiéter...

Par **beatrice b**, le **25/03/2011 à 10:38**

Je crois que nous ne sommes pas seuls, je me demandais si il était possible de prévenir les média, (journal télévisé, les journaux) ??
mais aussi porter plainte, je désespère.

Par **Alk Hazard**, le **03/05/2011 à 13:12**

Bonjour tout le monde.

Je suis aussi victime de "city-maps24.fr". Après avoir consulté mon avocat sur les poursuites possibles que peuvent engager cette société. Résultat Néant, c'est une véritable escroquerie, il n'engagerons aucune poursuite, c'est un coup de bleuf... Il vous font peur, juste pour encaisser votre règlement.

Recommandation : faire le mort et ne surtout rien payer !!!

Perso c'est pas la première fois que j'ai à faire à une de ces sociétés sans scrupule.

S'ils veulent leur règlement ces escros, ils vont devoir venir le chercher... Vous pouvez me croire ils, vont être sacrément bien reçu !

Par **Guitchoupi**, le **04/05/2011 à 15:14**

Même arnaque pour notre société ! Décembre 2010, envoi d'un fax, suivi d'un coup de fil. Le correspondant m'explique que si je ne veux pas reconduire une parution gratuite, il me suffit de renvoyer le fax signé avec la mention 'résiliation après la dernière parution'. et c'est pour cette parution gratuite que j'ai reçu une facture de 1849 euros ! Je leur ai signalé par e-mail que je ne paierai pas cette facture qui ne correspond à aucun bon de commande ou contrat.

Aujourd'hui même je reçois une 3ième lettre de relance dans laquelle ils ont l'audace d'écrire :
' ce comportement est particulièrement malhonnête de votre part'...

sans commentaires !!!